



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Unité départementale de l'architecture et  
du patrimoine des Yvelines**

Affaire suivie par : Tiphaine Linares

Tel : 01 39 50 54 31

Courriel: [tiphaine.linares@culture.gouv.fr](mailto:tiphaine.linares@culture.gouv.fr)

Ref : BL/TL 2021 – 077

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
d'Île-de-France**

**Bénédicte LORENZETTO**

Architecte des bâtiments de France  
Cheffe de l'UDAP des Yvelines

Versailles, le 14 avril 2021,

**Objet: Procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis le 2 mars 2021 un exemplaire du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune, prescrit par arrêté le 18 décembre 2020, et je vous en remercie.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de vous faire part de mon avis favorable sur le projet de modification n°1 assorti de la recommandation suivante :

Compte tenu de la fragilité du patrimoine bâti vernaculaire appartenant à la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye et du témoignage historique que celui-ci apporte sur cet ancien domaine de chasse royal, il serait souhaitable de maintenir dans le P.L.U la protection au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme des maisons forestières de l'Etoile du Loup et de la Porte de Conflans.

Un projet de réhabilitation ou de requalification de ce patrimoine pourrait être envisagé en lien avec l'histoire de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à toi*  
L'architecte des bâtiments de France  
Cheffe de l'UDAP des Yvelines

Bénédicte LORENZETTO

**Monsieur le Maire de Saint-Germain-en-Laye**

Hôtel de ville

16 rue de Pontoise

BP 10 101

78 101 SAINT GERMAIN EN LAYE Cedex